ADAJEP INFO

Bulletin de l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire

Directeur de publication : Philippe Bordier

Responsable de la publication : Evelyne Coggiola-Tamzali



n°21
Décembre 2019

★ À LA UNE ★
Pépites d'archives

Reportée au 29 janvier 2020, la journée d'étude du Pajep sur l'histoire de l'éclatement de l'Action catholique spécialisée, présentera, aux Archives nationales, à Pierrefitte, des documents d'archives encore peu connus.



Manifestation de la Jeunesse ouvrière chrétienne, en 1975. Fonds JOC, Archives des Hauts-de-Seine, 44J 1316.

Un travail considérable a été accompli sur la mise en visibilité des pépites d'archives sur l'action catholique pour la jeunesse de 1965 à 1979. Huit fonds répartis en onze dons ou dépôts ont été parcourus dans cinq services d'archives. Les fonds proviennent du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), de la Jeunesse indépendante chrétienne masculine et féminine (JIC-F), de la Jeunesse maritime chrétienne (JMC), de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), de l'Action catholique ouvrière, secteur Seine-sud-est et de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) au niveau national et régional.

Cet ensemble illustre la diversité de l'Action catholique pour la jeunesse. Certains mouvements conservent une forte identité religieuse, poursuivent leurs activités spirituelles, apostoliques, réflexives, et portent les revendications de leur public. C'est ce que montre la photographie reproduite sur le programme (voir ci-dessus) illustrant une manifestation de la JOC, organisée le 4 octobre 1975, à Paris, pour défendre l'emploi des jeunes. D'autres, moins ouvertement confessionnels, cherchent à incarner, dans l'action politique ou syndicale, les exigences qu'ils tirent de leur foi pour changer le monde. Ainsi, dans une note du MRJC de 1972, on peut lire : *« Notre projet est celui d'une société socialiste autogestionnaire (…), projet politique qui traduit le mieux l'aspiration profonde d'un nombre de plus en plus important de Travailleurs »*. De même, un supplément de la revue *Aristide* (JEC), rédigé dans le contexte de la lutte contre la réforme Haby, du nom du ministre de l'Éducation nationale en 1975, rappelle que *« Le mouvement lycéen a su imposer un rapport de forces qui peut lui permettre de gagner (…) s'il élargit ses objectifs et son impact sur la population »*.

Tous ces documents, inédits et peu connus, sont reproduits dans le dossier qui sera remis aux participants et viendront compléter les communications scientifiques. L'intervention de Jean-Marie Roglet (JOC-JMC), par exemple, sera accompagnée de la projection d'un film montrant un rassemblement de la JMC dans le Finistère, en 1966. Au final, les analyses, les témoignages et les archives se répondent. Ils donnent à voir comment la recherche exploite l'important travail de recensement et de conservation des archives mené par le Pajep avec l'aide de l'Adajep et permettent de se replonger dans le bouillonnement intellectuel et militant de la fin des années 1960.

Inscription à la journée d'étude du 29.01.2020 : contact@pajep.fr

Renouvellements au comité scientifique du Pajep

L'Adajep remercie Mme Corcuff, ancienne directrice des Archives départementales du Val-de-Marne, qui a pris sa retraite, pour son engagement sans faille pour le Pajep et souhaite la bienvenue à Mme Lheureux. Afin d'élargir la représentation de l'Adajep, Sylvie Rab de la fédération nationale des Francas a rejoint le comité scientifique, comme Nicolas Palluau de l'université d'Avignon et Carole Christen de l'université de Lille.

SOMMAIRE :





DU CÔTÉ DES ARCHIVES

L'éducation à l'environnement dans les politiques ministérielles avant 1990

Le 17 octobre dernier, une journée d'étude intitulée « Administrations et associations : impulsions ministérielles et initiatives locales », organisée par le Pajep, a permis d'entendre trois témoins sur la prise en compte de l'éducation à l'environnement par différents ministères, de 1970 à 1990.



Un premier programme pour l'environnement». Arch. nat., 19950527/6, ministère de l'Environnement, 1970

Jean-Claude Luc, responsable de la mission culturelle en milieu scolaire de 1977 à 1986, a relaté les expériences d'ouverture culturelle (notamment les Projets d'action éducatifs, dits PAE) relativement nombreuses mais qui resteront des « initiatives secondaires, dispersées et précaires » au sein de l'Éducation nationale.

Dominique Bidou, délégué à la qualité de la vie (1988-1992) auprès de Brice Lalonde, décrit le ministère de l'Environnement en trois composantes : le ministère du « propre » (la protection de la nature), du « sale » (les déchets, la pollution, les nuisances) et de « l'impalpable » (la qualité de la vie, l'énergie). Il relève avec regret très peu de traces de préoccupations éducatives dans les discours.

Armelle Giry, chargée de mission du secteur éducation au département de développement social de l'environnement (1991-1995), a présenté les actions de structuration de la vie associative environnementale et de soutien aux actions éducatives. Elle a retracé la stratégie de son service à travers l'attribution de subventions pour susciter la structuration d'un réseau de taille critique afin de renforcer la crédibilité des associations rassemblées au sein d'École et Nature et soutenir les Ateliers permanents pour l'initiation à l'environnement urbain.

En parallèle, des recherches ont été menées dans les archives, à l'initiative de Jonathan Landau du Pajep, qui ont relevé l'existence d'instances et d'organismes : le Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement, le Fonds d'intervention sur la qualité de la vie, le Comité de liaison inter-associative sur la nature et l'environnement… L'ouverture d'un blog de recherche, bientôt opérationnel, permettra de communiquer plus largement sur le contenu des travaux.

Dominique Bachelart et Laurent Besse, Université de Tours

Agenda

La prochaine journée d'étude sur l'histoire de l'éducation à l'environnement aura lieu le 12 mars 2020 sur les activités sportives, récréatives et touristiques dans la nature et les enjeux de protection. En octobre, une journée sera consacrée à la professionnalisation et à la formation des acteurs du secteur. Un colloque de restitution est ensuite prévu à l'automne 2021.

Les scouts dans L'Histoire par l'image



Une nouvelle étude d'une iconographie issue des fonds du Pajep sera bientôt disponible sur la plateforme en ligne L'Histoire par l'image. L'analyse porte cette fois sur les Éclaireurs de France.

L'illustration choisie est connue des compagnons de route du Pajep : cette couverture d'un calendrier de 1946 a en effet illustré de nombreux articles et programmes de journées d'étude. Néanmoins, aucun travail de description propre de ce document n'avait été entrepris. L'étude examine le contexte du lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les aspects figuratifs du document, son auteur Jacques Pecnard et la signification pédagogique, symbolique et politique de ce dessin. Pour lire cette étude sur le site de L'Histoire par l'image, la recherche pourra se faire via le mot-clé « scoutisme », à la fin du mois de janvier.

Nicolas Palluau, chercheur ANR ScouTo EHESS

www.histoire-image.org

La Fnepe fête ses 50 ans aux Archives nationales


L'ÉCOLE DES PARENTS

vous aidera

à surmonter les difficultés que vous rencontrez tous les jours en élevant vos enfants

Le Métier de Parents comme tous les autres, demande un apprentissage

C'est en lisant tous les mois la revue

L'École des Parents

la revue de tous les parents

que vous vous tiendrez au courant de tous les problèmes concernant *l'éducation de vos enfants*

Abonnements : 12 NF - 4, rue Brunel, PARIS-17e - GAL. 29-00

Brochure de la Fédération des Ecoles des parents et des éducateurs des années 1960 (20190324/32, Arch. nat., fonds FNEPE)

La Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (Fnepe) s'associe au Pajep pour célébrer son cinquantenaire, le 11 juin 2020, autour de la place des médias et des écrans au sein de la famille.

La tenue de cet évènement, s'adressant tout particulièrement aux membres du réseau des Écoles des parents et des éducateurs (EPE) et de ses partenaires, revêt une saveur particulière en raison de la conjonction de trois paramètres : le don des archives de la Fnepe aux Archives nationales ; les 50 ans de la Fnepe et les 70 ans de sa revue. Cet évènement qui se tiendra le 11 juin aux Archives nationales à Pierrefitte, inaugure trois journées « anniversaire » dont le point d'orgue sera un grand colloque public qui se tiendra le lendemain sur la thématique « Parentalités en mouvement, des pratiques à inventer ».

Le thème des médias et des écrans s'est imposé en raison de son omniprésence dans les débats contemporains, mais aussi à la faveur du travail de classement des archives, opéré en amont de leur transfert. Évoquons surtout l'existence d'un dossier renfermant un ensemble de documents de 1965 se rapportant au thème général des médias et de l'audiovisuel. À l'époque, la Fnepe n'existait pas : c'est l'École des parents et des éducateurs (EPE) de Paris, future École des parents et des éducateurs d'Île-de-France, qui coordonnait les activités du mouvement.

Ce dossier renferme, entre autres, les documents préparatoires à une enquête soutenue par l'EPE et dirigée par le sociologue André Isambert sur la place de la radio et de la télévision au sein du foyer familial, une perle rare quand on connaît la croissance de la télévision en cette décennie 1960. Par « place », il faut comprendre la localisation précise dans la maison. À partir des réponses obtenues, l'enquête passe aussi en revue les différentes attitudes des parents face à la télévision. Le dossier renferme également les éléments de travail d'une commission chargée de développer l'éducation sexuelle dans les médias, animée par le psychanalyste André Berge. Une dizaine de recommandations très concrètes est formulée afin que l'ensemble des acteurs sociaux (parents, associations, médias, École) prennent part à cette éducation. Enfin, on trouve dans ce dossier les rares archives restantes du service animation de l'EPE, qui réalisait des films psycho-éducatifs et les projetait dans le cadre de séances de discussion.

L'objectif de cette demi-journée est de donner à voir l'ensemble le plus complet des archives témoignant de l'histoire de l'EPE d'Île-de-France et de la Fédération. Outre les films éducatifs produits par le service animation (voir ci-dessous), des contacts seront entrepris avec l'Institut national de l'audiovisuel qui conserve les numéros de l'émission « L'école des parents » diffusée sur France Culture, ainsi qu'avec la Bibliothèque nationale de France pour les revues *Le groupe familial* et *L'école des parents*. Cet évènement, enfin, est l'occasion de faire témoigner certaines EPE locales et d'anciennes figures de ce mouvement.

Jonathan Landau, archiviste Fonjep, mission Pajep, et Alexandra Christides, directrice de la Fnepe

Les archives de la Fnepe

Outre les archives papier de la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (Fnepe), le Pajep a entrepris la collecte des films pédagogiques de l'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France, en collaboration avec le service audiovisuel des Archives nationales. Un ensemble d'une centaine de bobines de films sera ainsi transféré aux Archives nationales et traité. Ces films de fiction étaient réalisés soit par des professionnels du cinéma, soit par des groupes d'enfants sous la supervision de l'éducateur Jean Ormezzano.

La vie en auberge de jeunesse

Le Pajep et les Archives départementales du Val-de-Marne ont mis en ligne un film des années 1950 sur la vie dans les auberges de jeunesse. Ce documentaire muet a fait l'objet d'une analyse enregistrée et intégrée au film.



« Au devant de la vie », journal régional des Auberges de jeunesse – 1952 (AD94 584J2 Fonds Robert Laudereau)

Nous sommes en 1952. Robert Laudereau, ouvrier chez Thomson-CSF, use de son temps libre en visitant la campagne de la région parisienne avec ses amis, jeunes adultes, autour de Bierville (Essonne), Fontainebleau et Trilbardou (Seine-et-Marne). Entre baignades, séances d'escalade, randonnées et visites des villages alentour, le groupe s'arrête à l'auberge de jeunesse L'Épi d'Or à Boissy-la-Rivière, pour se reposer et expérimenter une certaine conception de la vie en commun. Si ce film, réalisé par Robert Laudereau lui-même, est intéressant, c'est parce qu'il nous montre les activités des ajistes – on les voit, par exemple, s'adonner, en ronde, à une danse folklorique – mais aussi parce qu'il est l'une des rares sources existantes sur l'auberge de jeunesse L'Épi d'Or, qui n'est autre que la toute première auberge de jeunesse créée en France, en 1929, par Marc Sangnier, maire du village de Boissy-la-Rivière à ce moment-là. Elle a obtenu le label « Patrimoine d'intérêt régional » en mars 2019, et reçoit toujours des jeunes du monde entier. Contrairement à la plupart des films présentés par le Pajep, c'est-à-dire des films de propagande réalisés par les associations, ce film est un document amateur produit sans autre finalité que de recueillir les souvenirs de moments conviviaux passés en groupe. Toutefois, Robert Laudereau était passionné par les technologies de cinéma et a ainsi tourné une cinquantaine de films que le Pajep a pris soin de collecter et de conserver. Les Archives départementales du Val-de-Marne ont encore des films 8mm à numériser, qui seront de meilleure qualité.

Danielle Bennazouz
chef du service des fonds aux Archives départementales du Val-de-Marn.

Pour visionner ce documentaire sur les auberges de jeunesse, veuillez cliquer !

http://archives.valdemarne.fr/r/224/2016-2019/

Des postes Fonjep pour la recherche

Des financements sont octroyés, à titre expérimental, par le Fonjep, pour créer des postes « Recherche et développement ». Ces derniers ont pour objectif la conduite de projets de développement de la recherche en association.



Photo extraite du fonds d'archives de Peuple et Culture (AD94, 522J 424, s.d.)

Au 30 septembre 2019, ce sont 52 associations, dont 42 dans le domaine de la jeunesse et d'éducation populaire, qui ont répondu à un appel à projets géré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, afin de renforcer les capacités d'action des associations dans la recherche, notamment à travers des partenariats avec les organisations d'enseignement supérieur et de recherche. Dix associations ont été retenues par le comité de pilotage qui réunissait : Cnajep, Mouvement associatif, Injep, Djepva, Mesri, Inra, Alliss, Inserm, Inra, Ifremer et le Fonjep. Les dix associations bénéficieront chacune de deux postes Fonjep « Recherche et développement », soit 15 326 euros pour une durée de trois ans renouvelable. Les associations seront animées annuellement par l'Injep et évaluées dans le cadre de cette expérimentation.

Cet appel à projets est issu des mesures présentées par le gouvernement en novembre 2018. Au mois de juin 2018, le Mouvement Associatif avait remis au Premier ministre un rapport portant 59 propositions « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement ». Ce rapport demandait de faciliter les relations entre les associations et la recherche. En 2017, le Livre blanc de la plateforme multi-acteurs Alliss, intitulé « Prendre au sérieux la société de la connaissance » et piloté par des acteurs du monde de la recherche, proposait également l'instauration de poste « Fonjep Recherche ».

Un effet structurant des relations entre les réseaux associatifs nationaux, régionaux ou départementaux et les organisations d'enseignement supérieur et de recherche est attendu. Ce dispositif montera en charge en 2020, au travers de la création de vingt nouveaux postes Fonjep « Recherche et développement ».

Nouria Duthoit-Messaoudi,
déléguée générale du Fonjep

À l'étude de la revue *Vers l'éducation nouvelle*

Neuf chercheurs étudient l'histoire des Ceméa à travers 564 numéros de sa revue phare, publiée depuis 1946.



Revue publiée par les Ceméa, Vers l'éducation nouvelle, n°402, de 1986 (Arch. du Val-de-Marne, fonds Ceméa, 512J 936, 1986).

Comment l'étude de la revue des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) *Vers l'éducation nouvelle* peut-elle nous renseigner sur l'histoire de l'association qui l'a fait naître ? Répondre à cette question nécessite d'en explorer toutes les dimensions susceptibles de nous éclairer sur l'histoire de cette revue comme miroir de l'évolution des Ceméa entre 1946 et 2016. Soutenu par l'Injep[1], ce projet de recherche a mobilisé une équipe de neuf personnes[2] appartenant à différents champs des sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation et de la formation, histoire, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences du langage, sciences politiques).

La retranscription des 564 premiers sommaires de ce périodique constitua le premier temps de cette étude. Devant la variété des options éditoriales retenues par les comités de rédaction successifs de la revue pour en présenter le contenu, nous avons retranscrit les sommaires à partir de la pagination exacte des textes publiés, nous évitant ainsi de reproduire les erreurs identifiées. En parallèle, nous avons constitué une base de données selon plusieurs entrées susceptibles de nous renseigner sur les auteurs, les thématiques abordées, les évolutions éditoriales (nombre d'articles par numéro, fréquence de la publication, prix au numéro, variation du tirage, etc.).

La place qui y est réservée à la formation des personnels encadrants est vite apparue comme constitutive de l'identité éditoriale de ce périodique. Aussi, avons-nous choisi d'en analyser les différentes formes en référence aux divers stages proposés tout au long de ces années. De la même manière, il nous a semblé que la place de l'iconographie dans cette revue d'éducation populaire nécessitait que l'on s'y attarde. Enfin, l'ouverture sur l'international a également retenu notre attention dans le prolongement des travaux initiés par Geneviève Vannini[3].

L'ensemble des analyses produites donnera lieu, dans un second temps, à une publication dans la collection « Injep. Notes et Rapports » dont la parution est prévue en 2020. Nous espérons que les premiers résultats obtenus à partir des données produites connaîtront des prolongements susceptibles d'en apprendre davantage sur les artisans de cette revue dans le cadre de manifestations scientifiques. À terme, on pourrait également imaginer l'édition d'un dictionnaire des militants des Ceméa qui ont collaboré à ce périodique. L'étude de ces notices biographiques permettrait ainsi de dresser une cartographie de ces hommes et de ces femmes qui ont contribué à faire des Ceméa, l'un des mouvements d'éducation populaire les plus importants en France depuis plus de 80 ans.

Laurent Gutierrez,
professeur en sciences de l'éducation,

1 - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
2 - Sébastien-Akira Alix, Julien Fuchs, Laurent Gutierrez, Willy Hugedet, Igor Nadal, Nicolas Palluau, Léo Vennin, Marie Vergnon, Sylvain Villaret.
3 - Geneviève Vannini, Les Ceméa et leur action en Europe et en Afrique de 1937 à la fin du XXe siècle. Une contribution originale à la diffusion de l'éducation nouvelle. Thèse de doctorat en histoire contemporaine soutenue en Sorbonne, le 22 mai 2013, sous la direction du Professeur Jean-Noël Luc.

Université de Paris Nanterre

Prix « Françoise Tétard »

Ce prix récompense deux travaux historiques de master 2 sur l'éducation populaire ou l'éducation spécialisée. Il attribue 1 000 euros et prend en charge le travail d'édition en ligne. La cinquième édition est ouverte jusqu'à la fin janvier 2020. Les travaux doivent porter sur l'un des deux champs suivants :

– l'histoire de l'enfance/l'adolescence irrégulière, inadaptée, marginale ou marginalisée, maltraitée, abandonnée, en danger ou dangereuse, en France ou à l'international ;

– l'histoire de la jeunesse et de l'éducation populaire en France, en Europe ou dans le monde.

Le prix « Françoise Tétard » a été créé par l'AHPJM et le Cnahes, en partenariat avec l'Adajep.

Contact : prix.francoisetetard@orange.fr



VIE DE L'ADAJEP ET DE SES MEMBRES

Troisième fiche Mémojep d'aide à la gestion des archives des associations



MÉMOJEP

N°3 - Janvier 2020

DANS MON ASSO, ON GARDE TOUT !



COMMENT FAIRE ?
3 règles de tri



REPÈRES
Qu'est-ce qu'un document « essentiel » ?



TÉMOIGNAGE
L'avis du CNEA

« Etait-ce utile de garder toutes ces lettres d'information ? »

Les archives, c'est comme une orange : il faut en extraire le meilleur et jeter le reste. Mais comment faire pour savoir ce qu'il faut garder et ce qu'il faut éliminer ?

COMMENT FAIRE ?

3 RÈGLES DE TRI

Plus les documents s'accumulent, plus il est nécessaire de trier les archives. Voici 3 principes pour vous aider à réduire la « masse » documentaire tout en conservant les pépites (voir fiche n°2).

Interroger la valeur des documents

Certains documents produits par une association peuvent n'avoir qu'une valeur immédiate, relative ou anecdotique. Ainsi, il n'y a aucune raison de conserver indéfiniment des factures d'achats ordinaires, des fiches de réservation de salles, des collections d'extraits de *Légifrance*, des convocations à des réunions ou des lettres types. Ce genre de documents peut être détruit après un délai raisonnable (si possible par déchiquetage pour des documents contenant des informations relevant de la vie privée des personnes).

Les archives dites « essentielles » (voir plus loin) concernent par exemple tous les documents synthétisant un projet ou une action d'envergure. Ces derniers sont importants à conserver car ils garantiront une recherche et une compréhension efficaces des enjeux d'alors, y compris par les chercheurs en cas de dépôt dans un service d'archives.

D'autres documents sont soumis à des délais de conservation légaux plus ou moins longs et peuvent être transférés à une société d'archivage, si leur sort final est l'élimination.

Répartir les responsabilités

Dans une association, tout le monde n'a pas vocation à conserver les mêmes documents. Chacun doit donc apporter un soin particulier à la conservation des originaux résultant de ses activités propres. Encore aujourd'hui, les documents faisant foi sont bien souvent papier et signés manuellement. Dans le cas d'une association sans salarié ni local, il est nécessaire de définir une répartition de la responsabilité des documents à conserver (voir fiche n°1).

Limiter la prolifération de « doublons »

Être destinataire de nombreux documents ne nous rend pas forcément responsable de leur conservation. Lorsqu'ils ne sont plus utiles, ces documents peuvent être éliminés, à condition de s'assurer que leur émetteur conserve bien le dossier « maître », celui qui renferme les originaux. Limiter ainsi la surcharge de l'information permet d'alléger les espaces de stockage.



L'histoire se contruit aujourd'hui

Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire

Cette troisième fiche Mémojep fait partie du projet « L'histoire se construit aujourd'hui », mené par l'Adajep. Prochaine fiche à paraître : « On a décidé de ranger ! ». Fiches 1, 2 et 3 téléchargeables sur www.adajep.org



REPÈRES

QU'EST-CE QU'UN DOCUMENT « ESSENTIEL » ?

Le concept d' « archives essentielles », utilisé par les archivistes, désigne tout document dont la disparition aurait des conséquences graves pour une organisation. Traditionnellement, pour une association, les statuts, le récépissé de déclaration, les comptes rendus d'instances en font partie. Pour les associations agréées, on peut citer les archives comptables (bilans, résultats, rapports), les rapports moraux et les plans d'orientation que l'État peut consulter en cas de contrôle. Les associations employeurs ont aussi l'obligation de bien conserver les archives relatives au personnel. Enfin, tous les documents se rapportant à la fiscalité ou aux biens immobiliers (livre d'architecture ou autre) engagent une forte responsabilité de la part de l'association et sont donc à prendre en considération. Toutefois, chaque association peut identifier ses propres documents essentiels.

TÉMOIGNAGE

L'AVIS DU SERVICE JURIDIQUE DU CONSEIL NATIONAL DES EMPLOYEURS D'AVENIR (CNEA[1])

Quelle place occupent les archives dans vos préconisations ?

Notre service juridique est assez peu sollicité sur les questions relatives aux archives. Les quelques interrogations portent essentiellement sur les documents sociaux que l'association en tant qu'employeur est tenue de conserver ou bien sur la possibilité ou non de « passer » les archives papier en archives numérisées. Mais ce n'est pas un sujet qui est au cœur des préoccupations de nos adhérents alors qu'il a pourtant son importance. Il n'est pas toujours évident de savoir, selon la nature du document, combien de temps il doit être conservé. Certains de ces documents doivent en effet être considérés comme « essentiels » et conservés sur de longues périodes comme les bulletins de paie, les déclarations pour accident du travail ou bien encore les justificatifs d'affiliation et de cotisation aux caisses de retraite complémentaire. Alors que d'autres, qui ne sont pas « essentiels », peuvent être conservés seulement sur de courtes durées comme les calendriers des congés payés et, depuis peu, les taux de prélèvement à la source.

Quels conseils donnez-vous aux associations et quel type d'assistance pouvez-vous apporter ?

« Il n'est pas toujours évident de savoir, selon la nature du document, combien de temps il doit être conservé »

Nos conseils vont concerner les associations qui emploient des salariés et particulièrement les documents sociaux. En plus du conseil juridique quotidien, nous mettons à la disposition de nos adhérents une fiche relative à la durée de conservation des documents sociaux (contrat de travail, bulletins de paie, documents de fin de contrat, règlement intérieur, documents relatifs aux représentants du personnel). En plus de ces délais légaux, pour certains documents, nous pouvons conseiller des délais plus longs pour se prémunir en cas de litige ultérieur ou si le salarié a besoin de faire reconnaître certains droits. Par exemple, nous conseillons de conserver les bulletins de paie pendant 40 ans alors que la loi prévoit un délai de conservation uniquement de 5 ans au cas où le salarié aurait besoin de faire reconnaître ses droits auprès de sa caisse de retraite. Nous sommes également amenés à les conseiller sur la numérisation de leurs archives tout en les alertant et les conseillant sur les obligations de l'employeur en matière de protection des données personnelles (RGPD[2])

1 - Le CNEA est le syndicat employeur qui pilote la convention collective nationale de l'animation (CCNA).
2 - Règlement général sur la protection des données.



L'histoire se contruit aujourd'hui

Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire

ADAJEP chez FONJEP
51 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris
adajep.pajep@gmail.com // contact@pajep.fr
Plus d'informations sur : www.adajep.org

Pour accéder au site, veuillez cliquer ! www.adajep.org

L' ADAJEP INFOS PAR MAIL



Pour recevoir l'Adajep infos en PDF par mail, et d'autres informations de l'Adajep et du Pajep, envoyez vos coordonnées à :

contact@pajep.fr

Anciens numéros disponibles sur www.adajep.org



L'ADAJEP



L'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Adajep) est membre du Pajep et participe à ses actions. Elle sensibilise tous les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire à la sauvegarde de leurs archives, du niveau local au niveau national.

Liste des associations adhérentes et bulletin d'adhésion sur www.adajep.org

Contact :
Philippe Bordier, président de l'Adajep
ADAJEP chez FONJEP
51 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris
Tél.: 06 75 24 73 73
Mèl : adajep.pajep@gmail.com



LE PAJEP

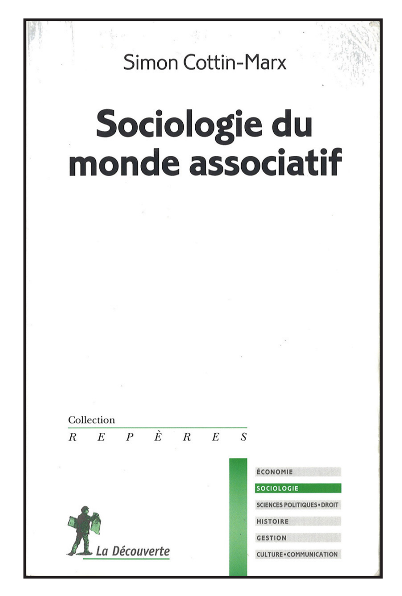


Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) accompagne les associations nationales dans le dépôt de leurs fonds aux Archives départementales et aux Archives nationales, et incite celles qui ont un rayonnement local à s'adresser aux Archives départementales ou municipales. Le Pajep organise des expositions, des journées d'étude, des colloques et publie des ouvrages. Il rassemble six partenaires : le ministère chargé de la Jeunesse et de l'éducation populaire avec le concours du Fonjep, le ministère chargé de la Culture, le conseil départemental du Val-de-Marne, les Archives nationales, les Archives du monde du travail et l'Adajep.

Pour confier des archives ou signaler l'existence de fonds, contacter : Jonathan Landau
Tél. : 06 80 48 07 29
Mèl : contact@pajep.fr

À découvrir

Sociologie du monde associatif



Le livre du jeune chercheur Simon Cottin-Marx, sociologue, chercheur associé au LATTS (Laboratoire Techniques, territoires et sociétés, UMR 8134), intitulé *Sociologie du monde associatif* est une remarquable synthèse sur le paysage associatif français et illustre à quel point les associations suscitent l'intérêt d'un large éventail de chercheurs et d'analystes. Il apporte des éléments complets et fiables sur le secteur associatif d'aujourd'hui en n'oubliant pas de retracer son long développement depuis le début du XIXe siècle, le tout dans un style remarquablement accessible. On y croise de nombreuses références, notamment les travaux de Viviane Tchernonog, chercheuse au CNRS, qui dirige les éditions successives du rapport « Le paysage associatif français » mais aussi des auteurs plus surprenants comme Alexis de Tocqueville (1805-1859) qui, d'après Simon Cottin-Marx, avait très tôt deviné la vertu démocratique et émancipatrice des associations dans la société. Les relations avec les pouvoirs publics, l'évolution de leur financement et de leur modèle(s) économique(s), leur rôle dans la politique de l'emploi, leur rapport au monde économique, les différents statuts des bénévoles, les variantes de la notion d'engagement pour les jeunes sont également analysés et illustrés par de nombreuses statistiques et données chiffrées, faisant de cette synthèse un support de réflexion tout à fait précieux.

Jonathan Landau
Archiviste Fonjep, mission Pajep

→ ***Simon Cottin-Marx, Sociologie du monde associatif, éditions de La découverte, 2019.***



AGENDA

29.01.2020 - Journée d'étude « L'éclatement de l'Action catholique (1965-1979) » (Archives nationales - Pierrefitte)

05.03.2020 - AG de l'Adajep au centre René Goscinny (Paris 13e)

12.03.2020 - Séminaire « Les activités sportives, touristiques, récréatives en milieu naturel : information, sensibilisation, éducation et enjeux de protection »

19.03.2020 - Journée d'étude « Artistes, artisans, pédagogues et... fonctionnaires ? Des instructeurs aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, 75 ans d'actions culturelles singulières (1944-2019) » organisée par le Comité d'histoire Jeunesse et Sports (Paris 7e).